

Vendredi 13 juillet 2018

Fonds de calamités et de catastrophes naturelles

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat soutient les entreprises artisanales sinistrées en cas de catastrophe naturelle : depuis 2017, l'APCMA a reversé près d'un million d'euros au titre de la solidarité entre les artisans

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat –APCMA- réunie mercredi 11 juillet en bureau a voté le déblocage de fonds destinés à aider des artisans bretons, normands, alsaciens, charentais... victimes de catastrophes naturelles. Pour Bernard Stalter, président de l'APCMA, *« l'une des principales missions du réseau des CMA est d'être aux côtés des entreprises artisanales sur tous les territoires à tous les stades de leur développement mais aussi lorsque les artisans chefs d'entreprises sont éprouvés par des catastrophes naturelles. Dans ces moments, l'accompagnement aux entreprises revêt une dimension de solidarité et d'entraide, des artisans venant au secours d'autres artisans ».*

L'APCMA a la possibilité de débloquer un fonds spécifique permettant aux artisans touchés par des catastrophes naturelles d'affronter au mieux l'urgence et de relancer leurs activités dans les meilleures conditions possibles. Ce fonds est alimenté par une contribution des chambres de métiers et de l'artisanat sur la base du nombre d'entreprises de leur ressort et leur permet de verser directement aux artisans, une aide débloquée par l'APCMA. *« Depuis 2017, l'APCMA a reversé à des entreprises artisanales sinistrées près d'un million euros au titre de la solidarité entre les artisans »* indique Bernard Stalter.

« Au sein du secteur consulaire, cette solidarité et cet accompagnement des artisans sinistrés sont une spécificité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. Le rôle de l'APCMA, en tant que structure fédératrice, est également d'être en capacité de se mobiliser pour soutenir les artisans lorsqu'ils traversent une épreuve particulièrement difficile et de les aider dans l'organisation de la solidarité dont ils font preuve entre eux. C'est pour cela que nous avons créé ce fonds » précise Bernard Stalter.

Tempêtes, ouragans, inondations, grêle... des entreprises artisanales ont été récemment impactées par de lourds dégâts. A Morlaix dans le Finistère, une centaine d'entreprises a été touchée par les inondations. Une soixantaine dans les Pays-de-La-Loire, une soixantaine dans les Pyrénées-Atlantiques, en Seine-et-Marne, en Essonne, plusieurs entreprises artisanales ont été inondées. L'Alsace a été touchée par des orages et des coulées de boue. Dans l'Orne, la crue de la rivière « La Vie » a occasionné de nombreux dégâts. La grêle a durement touché le département de la Charente... *« Le bureau du 11 juillet a validé toutes les demandes d'intervention émises par les chambres des métiers et de l'artisanat concernées »* indique Bernard Stalter.

Face à des catastrophes d'une envergure exceptionnelle, il arrive également que l'APCMA débloque un fonds de solidarité. Ce fonds a été créé après le passage de l'ouragan Irma sur la base d'une action de volontariat de la part des chambres de métiers et de l'artisanat de tout le réseau à hauteur de leur capacité financière.

« Quelques jours après que Bruno Le Maire a réaffirmé la nécessité de rationaliser et mutualiser les actions et moyens des chambres consulaires, le réseau des CMA montre par sa mobilisation sa capacité à s'impliquer unanimement et collectivement dans sa mission première : le service aux entreprises artisanales » affirme Bernard Stalter.

Contact presse

Géraldine Squenel : 01 44 43 10 65 - squenel@apcma.fr

Suivez l'APCMA sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#) www.apcma.fr